



PRÉFET DU RHÔNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Affaire suivie par : HI

Lyon, le **18 SEP. 2026**

**Direction des Affaires Juridiques
et de l'Administration Locale**

**Bureau de l'Urbanisme
et de l'Utilité Publique**

Tél. : 04 72 61 66 16

Courriel : pref-urbanisme@rhone.gouv.fr

**La Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfète du Rhône,**

à

Monsieur le Maire de Sathonay-Camp

Objet : Projet d'aménagement d'une voie verte et de sécurisation de la route de Vancia entre le centre-village de Sathonay-Village et le hameau de Vancia à Rillieux-la-Pape
Enquête parcellaire complémentaire

P. J : Un dossier sous bordereau

Je vous adresse ci-joint, sous bordereau, un dossier relatif à l'enquête parcellaire pour le projet d'aménagement d'une voie verte et de sécurisation de la route de Vancia entre le centre-village de Sathonay-Village et le hameau de Vancia à Rillieux-la-Pape présenté par la Métropole de Lyon sur le territoire des communes de Sathonay-Camp, Sathonay-Village et Rillieux-la-Pape.

Cette enquête se déroulera, en mairie de Sathonay-Camp (2 place Joseph Thévenot 69580 Sathonay-Camp), **pendant 19 jours consécutifs du lundi 16 novembre 2026 à 8h30 au vendredi 4 décembre 2026 à 17h00 inclus.**

En votre qualité de maire, il vous appartient d'accomplir les formalités suivantes :

Avant l'ouverture de l'enquête :

– Afficher l'avis au public informant de l'ouverture de l'enquête que je vous adresse, ci-joint, dans tous les lieux fréquentés par le public (mairie, marchés, bâtiments publics, etc...) .

Cet affichage devra intervenir au plus tard le **samedi 7 novembre 2026**. Un certificat d'affichage du premier jour est joint au présent courrier. Il conviendra de retourner ce document à mes services, dans les plus brefs délais, dès l'accomplissement de cette formalité.

- Ouvrir le registre d'enquête ;
- Parapher le registre d'enquête.

En cours d'enquête

- Permettre aux personnes intéressées de consigner leurs observations sur les registres d'enquêtes ;
- Annexer au registre d'enquête les observations remises par écrit ;

– Afficher un double des notifications non réceptionnées par leurs destinataires (propriétaires décédés ou dont le domicile est inconnu).

À l'issue de l'enquête

– Clore et signer le registre d'enquête ;

– Établir le certificat n° 2 ci-joint attestant des formalités d'affichage de l'avis au public. Ce certificat établi postérieurement à l'enquête, doit préciser les dates d'affichage de l'avis au public du premier jour de l'affichage au dernier jour de l'enquête ;

– Établir éventuellement une attestation d'affichage en mairie des notifications non réceptionnées par leurs destinataires ;

– Transmettre le registre d'enquête et l'ensemble du dossier d'enquête au commissaire enquêteur dans les vingt-quatre heures suivant la clôture de l'enquête.

Mes services – DAJAL – Bureau de l'urbanisme et de l'utilité publique – se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Préfet,

La directrice des affaires juridiques
et de l'administration locale

Lucie RIGAUX